



ASSOCIATION RÉSILIENCE OCCITANIE
HANDICAP, DÉPENDANCE, SOIN

PR-ADM-FT-11

ACTE DE CAUTIONNEMENT SOLIDAIRE

Document nécessaire à la prise en compte de l'inscription

Un double signé de la directrice vous sera remis au moment de l'entrée

Etablissement :

EHPAD La Bastide
Lieu-dit Le Pré Commun
31 360 Beauchalot

Date d'inscription :

Nom/Prénom du résident.....

Caution signataire du présent engagement

NOM et Prénom :

Domicile :
.....
.....

A la date de signature de l'acte de cautionnement solidaire, le montant du prix de journée hébergement et des tarifs dépendance applicables en 2012 sont de (écrire la somme en toutes lettres) :

Hébergement : 60.66 €/jour en chambre à 1 lit (soixante euros et soixante-six cents)

Dépendance : GIR 1-2 : 19.79 €/jour (dix-neuf euros et soixante-dix-neuf cents)

GIR 3-4 : 12.29 €/jour (douze euros et vingt-neuf cents)

GIR 5-6 : 5.11 €/jour (cinq euros et onze cents)

Ce montant est fixé chaque année par arrêté du Président du Conseil Général.

Après avoir pris connaissance du Contrat de séjour et du Règlement de Fonctionnement, dont une copie complète lui a été remise, le signataire déclare se porter caution solidaire et s'engage à ce titre au profit de l'établissement à satisfaire aux obligations du résident pour le paiement :

- des frais de séjour, hébergement et dépendance, fixés chaque année par arrêté du Président du Conseil Général
- sur le paiement des charges afférentes à la prise en charge de la dépendance calculée en fonction du GIR de la personne âgée,
- des charges récupérables et réparations éventuelles des intérêts, des dommages-intérêts ;
- sur toutes les sommes dues en cas de condamnation judiciaire qu'il s'agisse des frais et dépens et de toutes autres indemnités ou dommages-intérêts en résultant..

La présente caution renonce expressément au bénéfice de division et de discussion.

